



Annexe 5.1

Lévis, QC. 10 mars 2016

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
SVP. a/s Madame la Ministre Catherine McKenna

Objet : Proposition d'un projet environnemental.

Bonjour Madame la Ministre,

Premièrement, je tiens à vous féliciter pour votre nomination à ce ministère. Je sais que votre temps est précieux, si j'en suis à vous contacter, j'ai eu connaissance que vous êtes à la recherche de projets [Développement Durable] ayant des avantages environnementaux pour le Canada.

Je suis un entrepreneur, travaillant depuis plusieurs années principalement au démarrage d'un très gros projet d'affaires. Celui-ci consiste en un procédé [breveté] « Une méthode pour neutraliser les fibres d'amiante aéroportées ». Sachant que la principale problématique des fibres d'amiante est causée par sa friabilité de cette fibre lâchant les particules toxiques en suspension dans l'air. De plus, cette procédure n'endommage aucunement la matière [amiante] conservant ainsi toutes leurs propriétés d'origines.

En [2008] lors d'une présentation à M. Paul Glover Phy. de l'Université Laval du [prototype] incluant un exposé de la théorie expliquant le comportement de particules aéroportées. Après une visualisation du démo, ce dernier a par la suite effectué une longue séquence mathématique. Admettant la faisabilité de la théorie que j'avance sur la réussite de ce tour de force. Dans un premier temps, de contrôler le comportement des particules d'amiante aéroportées, une fois la procédure de détoxification accomplie sur la matière.

Il a également eu de nombreuses réalisations, des démarches de brevets acquis incluant ceux en instance, recherche de financement, partenariat avec Université Laval à une Mission commerciale [2013] en Afrique du Sud etc...]

Je recherche du soutien financier ou toutes autres options pour couvrir les frais très onéreux des laboratoires spécialisés;

1/3



De nombreuses démarches auprès de nombreux organismes gouvernementaux pour l'aide au démarrage de nouvelles PME, à ce jour, je n'ai pas trouvé quoique ce soit qui convenait. Avec les programmes les plus connus au Québec, les montants d'aide, ne pas sont suffisant pour les besoins. En parallèle, les programmes du Gouvernement Fédéral [P.A.R.I. approximativement 75 000 \$] soutiens en recherches et développements ne conviennent pas, apparemment pour le seul motif, que depuis 2006 je n'ai pas de chiffre d'affaires.

Les besoins de financiers, consistent en premier lieu de couvrir les frais d'essais en laboratoire. Un organisme impartial n'étant pas directement lié au projet, permettant d'effectuer des travaux sur les nouvelles propriétés physiques des fibres une fois détoxifiées. Ce centre d'essais pourra me fournir des données techniques fiables et reconnues, un outil indispensable lors de discussions avec les bailleurs de fonds. À partir de ce moment, toutes les options sont possibles, soit du démarrage par une mise en production, autre option, par un partenariat d'affaires, incluant également la possibilité d'une entente de la vente des droits de cette invention.

Approche a eu lieu avec un autre Ministère du gouvernement en place;

[En 2015] J'ai contacté le cabinet du Ministre M. Daniel Heurtel, dans le but d'obtenir de l'aide par les budgets disponibles pour des programmes de technologies vertes [fonds vert]. D'une part, ce procédé mis au point ici au Québec, n'est pas polluant pour l'air et l'eau. Incidemment, les sols également, en raison du fait que cette procédure offre une possibilité de recycler la matière une fois celle-ci détoxifiée. Toutefois, le ministère de l'Environnement n'a pas trouvé que ce type de projet se classait selon leurs critères de sélection [fond vert]. Rationnellement on serait supposé d'éviter de surutiliser les sites d'enfouissements, alors qu'une solution alternative [recyclage] existe surtout à un coût très compétitif et réaliste.

Conséquemment à ce qui existe déjà en France par exemple [réf. Vitrification amiante en France] cette méthodologie est cependant très coûteuse [énergie/tons] énergivore. Détruisant totalement les fibres d'amiante, ce qui rend cette dernière moins attrayante [recyclage de l'amiante] comparativement à la méthode que je vous présente. D'autres méthodes sont toutes aussi onéreuses dans leur procédure d'exécution et endommagent les fibres, ce qui les rend inutilisables.

La nécessité de trouver une solution viable au CANADA presse;

Considérant la quantité phénoménale d'amiante qui sera retirée des bâtiments dans les décennies à venir, je trouvais approprié de présenter une option de recyclage de cette matière plutôt que de l'envoyer systématiquement engorger les sites d'enfouissements de partout au Canada. Un autre point non retenu par le Ministère de l'Environnement du Québec, sur les avantages de cette innovation que l'amiante ne contamine pas les sols lorsque cette dernière est enfouie. De plus, sachant que vous êtes très occupé, en outre si vous le désirez une intervention de votre part serait aussi la bienvenue. Pour de plus amples informations, je vous invite à visiter le www.triplelholding.com

Veillez accepter madame la Ministre mes meilleures salutations distinguées,
Luc Bouchard

Note complémentaire et le résultat des suites de cette démarche.

Le 22 mars 2016,

Coup de téléphone reçu de Kevin Atkins de Innovation Canada suite à ma démarche du 21 mars 2016 sur le site web.

Il m'a suggérer d'appeler M. Pierre Vallée 418.455.5039 quelques semaines après le dépôt du budget FED. 2016